



# Commune de BONNAY-SAINT-YTHAIRE

6 rue du Pressoir – 71460 – Bonnay

---

## Conseil Municipal du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

### Compte-rendu

La séance du conseil municipal s'est tenue à Saint Ythaire. sous la présidence du maire, Christophe Parat, la séance est ouverte à 20h30.

**Présents** : Yves Blot, Denys Bourguignat, Fabienne Chavanne, Raymond Gilbertas, Thierry Gillot, Marylène Gressard, Jean-Guy Lebeau, Georges Mazuir, Bernard Métrat, Christophe Parat, Jean-Pierre Renaud, Alain Trichard,, Jean Claude Delorme

**Excusés** : (ayant remis leurs pouvoirs) : Maryse Annet, Agnès Bordat-Catoire, Jennifer Commerçon.

**Absent** : Antoine Estève

**secrétaire de séance** : JP Renaud

#### Tour de table :

\* Remarque générale : le compte rendu du Conseil Municipal du mois de mai n'a pas été envoyé à tous les conseillers. Cet incident sera réparé dès la semaine prochaine.

\* Y Blot informe le Conseil de la fin des travaux au cimetière et confirme les propos de J-Claude Delorme quant au très mauvais état du chemin à Besanceuil (ravagé par les engins lourds lors des dernières pluies). Il verra avec les cantonniers si il est possible de le remettre en état ce chemin avec le tracteur communal.

\* B Métrat déplore le vol des fleurs plantées à Bonnay. Ce manque de citoyenneté ou de mauvaise blague oblige la commune d'en racheter et de refaire une plantation.

\* F Chavanne demande l'accord du Conseil pour remplacer Maryse Annet en tant que titulaire du CVSdu Foyer des Avouards, (Conseil de la Vie Sociale), Maryse Annet devenant suppléante. Le Conseil approuve cette décision.

Christophe Parat et Jp Renaud félicitent le domaine de Morlay et le foyer club pour l'impressionnante organisation et la pleine réussite de la « Fête Paysanne » clôturée par le groupe de musiciens HK.

\* Afin d'être informé des décisions prises lors des réunions maire-adjoints du samedi matin, J-G Lebeau demande au maire d'envoyé le compte rendu à tous les Conseillers. Le maire accepte cette proposition et souligne que depuis quelques temps il fait parvenir chaque semaine l'agenda maires/adjoints ainsi que la liste des travaux courant.

## 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2023

Étant donné que ce compte rendu n'a pas été envoyé à tous les conseillers ce point est mis à l'ordre du jour du Conseil du mois de juillet.

## 2. Délibérations :

## **2.1 Travaux de voirie dans le cadre de la mutualisation intercommunale en 2023**

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement intercommunal pour l'exécution des travaux de voirie en 2023 par délibération n°2023-24 du 2 mars 2023.

Sur la base des demandes faites par la commune auprès du maître d'œuvre 2AGE, la commune a reçu un devis des opérations prévues pour un montant global de 89 195,00€HT (107 934,00€TTC). Pour le financement de ces travaux, il est proposé de demander une subvention au département dans le cadre de l'appel à projets lancé par le département.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.2 Convention de transmission dématérialisée avec la Préfecture de Mâcon**

Afin de mettre en œuvre la procédure de transmission dématérialisée des actes de la commune à la Préfecture de Mâcon, les deux parties doivent signer une convention définissant les règles et les modalités nécessaires pour assurer ce service.

L'intérêt de la mise en œuvre d'une telle procédure est double : rapidité et simplification des transmissions et économie de papiers et de courriers. Cette procédure permet en outre de recevoir un retour de la Préfecture dans un très court délai.

**Le conseil municipal :**

**Approuve à l'unanimité le principe d'une convention de transmission dématérialisée des actes avec la Préfecture de Mâcon,**

**Autorise le Maire à effectuer les démarches correspondant à cette délibération.**

## **2.3 Référent déontologue**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-1-1 du CGCT et repose sur sept engagements :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Centre de Gestion 71 envisage de proposer cette mission aux communes qui lui sont affiliées.

Bien que les conditions pratiques ne soient pas encore arrêtées à ce jour, l'accord pour une telle proposition paraît la plus réaliste pour notre commune.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.4 Subvention pour la société de chasse de Bonnay**

En complément de la décision du Conseil municipal du 4 mai 2023 (délibération n° 2023-42), il est proposé de porter de 50€ à 150€ comme en 2022, la subvention au profit de la Société de chasse de Bonnay.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.5 Interdiction de créer des sections dans les bois communaux**

La loi autorise la création de sections dans les bois communaux, destinées à confier aux résidents d'un hameau la gestion directe de parcelles en vue des opérations d'affouage.

De telles sections n'existent plus sur le territoire de la commune de Bonnay-Saint-Ythaire.

Afin de se prémunir de toute initiative à venir dans ce domaine, il est proposé d'interdire la création de telles sections dans l'ensemble des bois communaux.

**Le conseil municipal :**

→ **Approuve l'interdiction de créer des sections forestières,**

**Autorise le Maire à effectuer les démarches correspondant à cette délibération.**

## **3. Technique**

### **3.1 Devis busage caniveau**

Afin d'éviter comme en été 2022 d'importantes pertes d'eau dans le caniveau reliant la source à l'abreuvoir de Haut Court à Vaux, les agriculteurs ont demandé le busage de ce caniveau sur environ 70m. Les deux propositions exécutions de ces travaux émanant d'entreprises locales étant trop onéreuses, J-P Renaud propose d'examiner la possibilité de ces travaux en interne avec nos cantonniers. Ce sujet sera remis à l'Ordre du Jour du prochain Conseil.

### **3.2 Enedis : séparation de comptage électrique :**

L'ancien hangard communal de Bonnay ayant été loué à la société « Les Terres Rouges », il convient de procéder à la séparation des comptages électriques entre la commune et cette entreprise. Le maire charge JP Renaud de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

### **3.3 Point sur les placettes :**

Le 22 avril 2023 s'est tenue la réunion publique d'information de l'avancement du projet d'aménagement des placettes de Saint-Ythaire. JP Renaud précise que les CCTP, les règlements de consultation et les dossiers d'appel d'offre seront envoyés à 4 entreprises présélectionnées d'ici le 15 juin, pour une réponse attendue à fin juillet. Après analyse des devis avec notre architecte, le Conseil du mois de septembre fera le choix de l'entreprise qui sera chargée des travaux. En septembre seront établis l'ensemble des procédures de sécurité, de signalétique et de phasage des travaux qui pourront démarrer en novembre pour une fin des opérations estimée en mai 2024.

### **3.4 Organisation du travail des cantonniers :**

Y Blot explique au Conseil les charges actuelles des deux cantonniers et la mise en place d'un journal des tâches qui devrait d'ici la fin de l'année permettre d'établir des priorités, les lieux et temps d'intervention sur l'ensemble de la commune nouvelle. Une réunion hebdomadaire, (Y Blot- JP Renaud et les deux agents) établit le programme de la semaine mais prépare aussi l'emménagement de l'ensemble des services techniques à St Ythaire d'ici fin octobre. Afin de pouvoir utiliser le « tracteur communal attelé » Mr Bouzou passera une formation CASES (conduite d'engins) dans les tous prochains temps. Il est demandé à chaque Conseiller de transmettre à Y Blot un avis sur les zones urgentes et les zones non prioritaires à entretenir, avant le prochain Conseil.

### **3.5 Enfouissement des réseaux aériens à Bonnay-St-Ythaire**

Y Blot informe le Conseil de l'ordre chronologique des enfouissements des réseaux d'éclairage public et téléphonie. Il s'agit de Bierre, la rue de la Croix Pacot, Montagny, Vaux et la route de Salornay. Ces secteurs seront traités sur plusieurs années, selon les programmes d'aides attribués pour ces travaux par le SYDESL. On peut espérer les premiers travaux d'ici fin 2024.

## **4. Communication**

### **4.1 Echo des cadoles**

Les dernières insertions étant parvenues, l'Echo des Cadoles pourra être distribué mi -juin en tenant compte des diverses remarques faites par les lecteurs de la dernière l'édition.

### **4.2 Fête de la Fusion**

Le maire charge le groupe communication à proposer les modalités de cette fête au Conseil du mois de juillet.

### **4.3 Courrier de :**

#### **4.31 - Mr TETE de SIGY**

JP Renaud explique au Conseil qu'il s'agit d'un chemin d'accès vers une entrée de cour à Bierre. En 2012 le Conseil de l'époque a fait une délibération pour vendre ce bout de chemin communal à la personne propriétaire du domaine en bout de chemin. Malheureusement, le Conseil a donné un avis favorable, mais personne n'a acté par voie notariale cette vente. Le propriétaire en question a installé la même année un portail interdisant aujourd'hui l'accès aux différentes parcelles du domaine partagé par l'héritage suite au décès des dits propriétaires. JP Renaud est chargé par le maire d'élucider cette problématique.

#### **4.32 Mr Blanc de Besanceuil**

Un chemin communale à proximité du moulin de Crouzot n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années. Mr Blanc a fait appel au « défenseur des droits » pour demander l'entretien de ce chemin d'une longueur d'environ 430 m. La commune va demander des devis pour dégager ce chemin et éventuellement réaliser des affouages.

## 5. Points divers

### 5.1 Sivos/Melting Popote

La présidente du Sivos, A Catoire, étant excusée pour ce Conseil, le maire propose de remettre ce point à l'OJ du Conseil du mois de juillet.

### 5.2 UNESCO /St Hyppolite

JG Lebeau représentant de la commune au bureau de la candidature UNESCO précise au Conseil que comme une centaine d'autres sites clunisiens dispersés dans 9 pays européens, Saint-Hippolyte a constitué un dossier de candidature, qui a été remis au « Bureau de la candidature UNESCO », l'instance qui sera chargée de présenter, après avoir sélectionné les sites les plus représentatifs, la candidature de *Cluny et les sites clunisiens* à l'UNESCO.

Une première liste de 42 sites candidats jugés « représentatifs » a d'ores et déjà été établie. Saint-Hippolyte en fait partie. »

### 5.3 Réunion Maires/adjoints du 17 juin 2023

Le maire informe le Conseil que cette journée de travail sera dédiée aux améliorations de fonctionnement 6 mois après la fusion de Bonnay-St-Ythaire.

#### Levée de séance à 22h45.

PARAT Christophe	RENAUD Jean-Pierre	BORDAT-CATOIRE Agnès Excusée	BOURGUIGNAT Denys
BLOT Yves	GILBERTAS Raymond	GILLOT Thierry	MÉTRAT Bernard
ANNET Maryse Excusée	CHAVANNE Fabienne	COMMERCON Jennifer Excusée	DELORME Jean-Claude
ESTEVE Antoine Absent	GAUDILLERE Murielle	GRESSARD Marylène	LEBEAU Jean-Guy

MAZUIR Georges

TRICHARD Alain